

Budget 2019

Vote du budget primitif 2019

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de Saint-Brice-Courcelles a adopté à l'unanimité le Budget Primitif de la commune pour l'année 2019 lors de sa séance du 26 mars 2019.



La séance du Conseil Municipal avait été précédée de deux autres réunions dédiées à l'analyse de ce budget :

- Le débat d'orientations budgétaires avait eu lieu le 26 février 2019. Il a permis d'informer les élus municipaux sur le résultat de l'année 2018 et d'échanger avec eux sur les orientations à donner au budget 2019 du point de vue des recettes et des dépenses prévisionnelles.
- Une commission plénière a eu lieu le 12 mars 2019 au cours de laquelle les élus ont pu débattre sur le détail des recettes et des dépenses prévues pour l'année 2019.

La clôture de l'exercice comptable de 2018

Le vote du budget 2019 a été précédé de l'approbation du compte de gestion transmis par la trésorerie municipale et du vote du compte administratif pour l'année 2018. Les dépenses et les recettes réelles de 2018 ont donc pu être constatées avant le vote du budget. Le total des dépenses de fonctionnement constatées pour l'exercice 2018 représentaient 84% des estimations du budget 2018. Les recettes de fonctionnement constatées représentaient quant à elles 109% des recettes prévisionnelles.

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 a donc pu être directement affecté dans le cadre de la définition du budget 2019 de

la manière suivante :

- affectation en réserves du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2018 (restes à réaliser moins l'excédent de la section d'investissement de 2018), soit 803 577,84 € ;
- report de l'excédent, en recettes de fonctionnement pour un montant de 4 750 783,49 €.

Ces montants intégrés dans les recettes du budget de fonctionnement et d'investissement 2019 assurent l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement prévues en 2019.

Le budget 2019 : La section de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement pour 2019

Une stabilité des recettes de fonctionnement

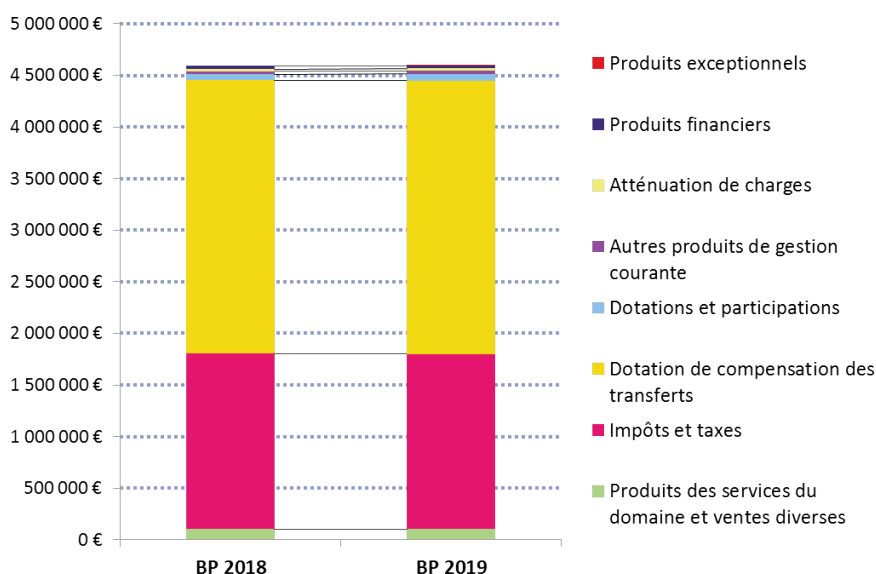
Les recettes réelles prévisionnelles de la commune pour l'exercice 2019 s'établissent à 4 595 833 € contre 4 591 805 € au budget primitif 2018, elles restent donc stables par rapport à l'année 2018. Les recettes prévisionnelles se répartissent comme sur le graphique ci-contre.

Un maintien des taux de fiscalité directe

La constitution au 1er janvier 2017 du Grand Reims avait amené des modifications en matière de fiscalité pour les communes membres. Le principe néanmoins retenu dans le cadre de la fusion pour la constitution du Grand Reims était la **neutralité fiscale** pour les contribuables et financière pour les communes. La commune avait ainsi procédé à la baisse des taux d'imposition communaux en 2017 afin que les contribuables ne soient pas impactés par cette modification de l'intercommunalité qui, de son côté, voyait ses taux augmenter. Le conseil municipal fidèle à la politique qu'il conduit depuis de nombreuses années a maintenu les taux ainsi obtenus sans augmentation pour 2019 :

	TAUX 2019
Taxe d'habitation	11,82%
Taxe sur le foncier bâti	16,39%
Taxe sur le foncier non bâti	27,65%

Recettes de fonctionnement



Ainsi, hormis cette baisse des taux de 2017, transparente pour le contribuable bricorcellien, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2003. L'application de ces taux aux bases d'imposition notifiées pour 2018, amène pour la commune une recette estimée à 1 620 908 €.

Un maintien de l'attribution de compensation de la communauté urbaine

L'attribution de compensation du Grand Reims avait évolué en 2017 par rapport à celle de Reims Métropole, pour prendre en compte la baisse des taux communaux de fiscalité (neutralisation fiscale) ainsi que le transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine à compter du 1er janvier 2017. Cette compensation était alors de 2 485 749 € en 2017. Elle a fait l'objet d'une baisse de 12 525 € en 2018 suite au transfert à la communauté urbaine de la compétence « zones d'activités économiques ». Le montant de 2 473 224 € perçu en 2018 est reconduit pour 2019. Une dotation globale de fonc-

tionnement devenue nulle et davantage encore dans la contribution de la commune au redressement des finances publiques. Après différentes baisses successives, la commune ne perçoit plus de dotation globale de fonctionnement (DGF) de la part de l'Etat. C'est même elle qui dorénavant contribue au redressement des finances publiques puisque l'Etat prélève désormais 32 359 € par an sur sa fiscalité. À ces recettes annuelles s'ajoute le résultat reporté de l'année 2017, pour 4 230 591 €, soit un total de recettes de fonctionnement établi à 8 774 240 €, ce qui permet de supporter les dépenses de fonctionnement et de financer, sans recourir à l'emprunt, les dépenses d'investissement de l'année 2018.

Les dépenses de fonctionnement pour 2019

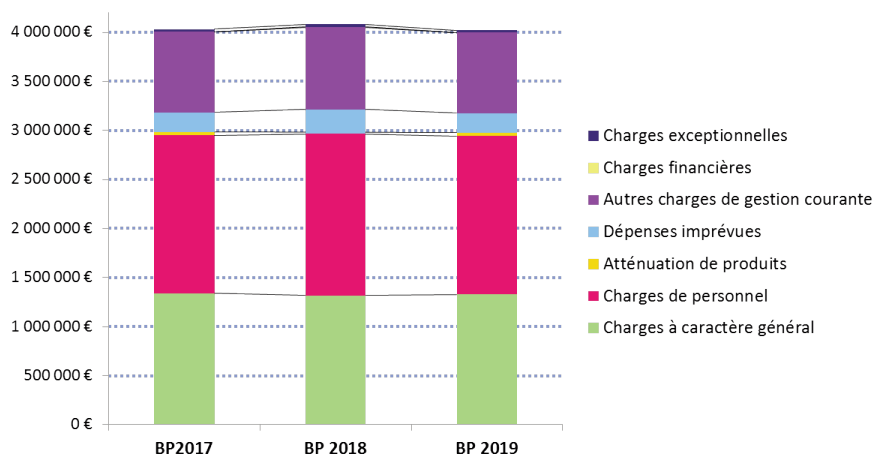
Des dépenses de fonctionnement qui diminuent légèrement

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre, s'établissent à 4 022 591 euros en 2019, elles diminuent de 1,5% (environ 60 000 €) par rapport à celles inscrites au BP 2018.

Une diminution pour retrouver les niveaux de dépenses de 2017

Les dépenses de fonctionnement avaient notamment augmentées en 2018 parce que la commune avait provisionné un montant plus important pour ses dépenses imprévues. La commune a choisi en 2019 de diminuer cette provision. Les autres dépenses de fonctionnement restent ainsi globalement stables, malgré de légères évolutions. Les charges à caractère général augmentent de 0,8% par rapport à 2018. Les charges de personnel diminuent quant à elle de 2,1% pour retrouver un montant semblable à celui de 2017. Les autres charges de gestion courante baissent de 2%. Cela s'explique notamment par des rattrapages de subvention prévus sur 2018 qu'il n'a pas lieu de réitérer sur 2019. Le montant global des dépenses de fonctionnement pour 2019 se retrouve ainsi très proche de celui voté en 2017 (légère baisse de 0,3%)

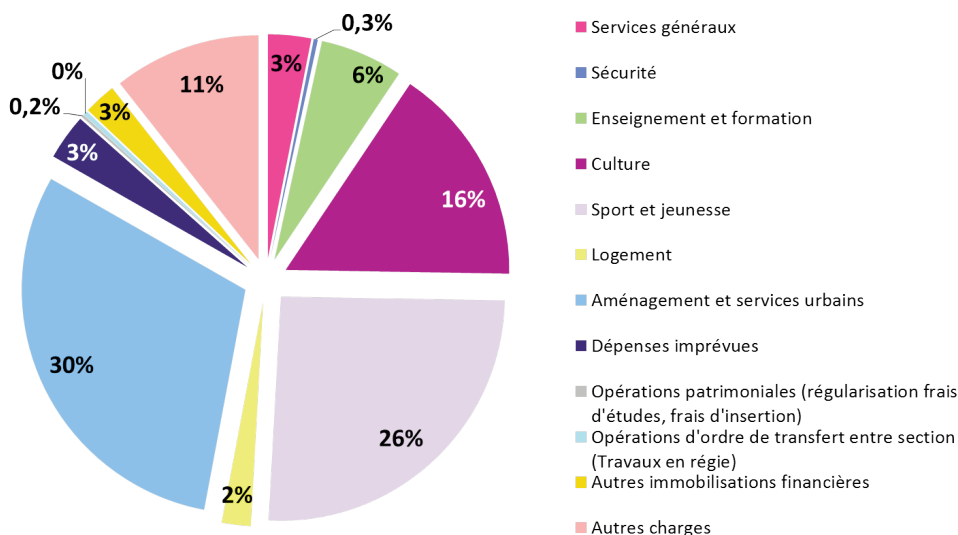
Dépenses de fonctionnement



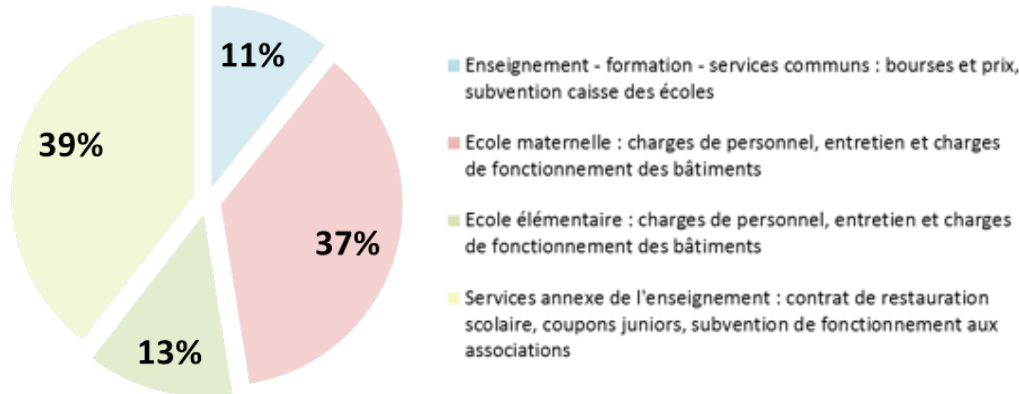
La répartition par domaine de compétence

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et hors dotation aux amortissements se répartissent selon différents domaines de compétence, comme présenté sur le graphique ci-contre.

Les principales dépenses concernent les services généraux, l'enseignement, le sport et la jeunesse ainsi que les aménagements et services urbains.



Zoom sur l'enseignement et la formation



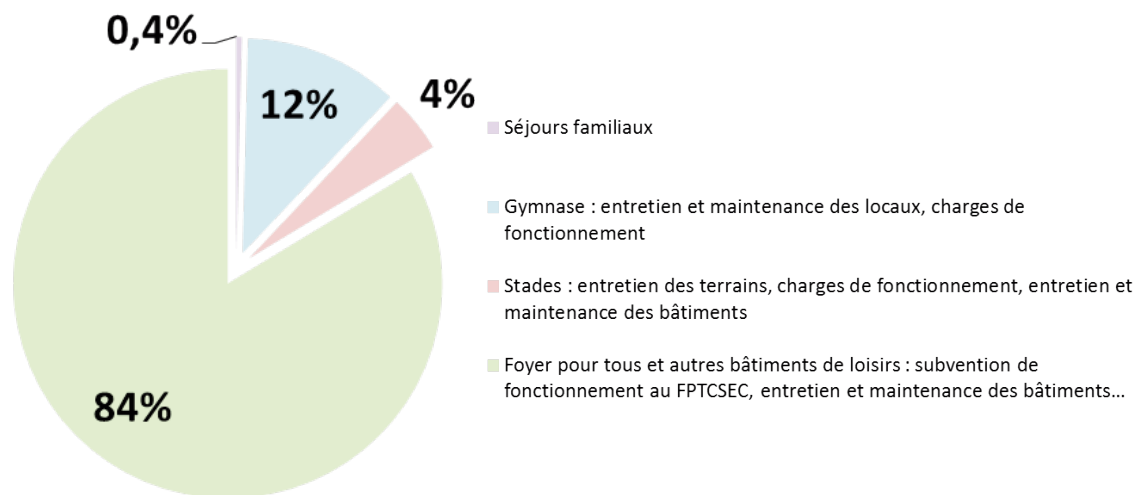
Ce domaine représente en fonctionnement près de 575 000 euros dont les dépenses sont réparties en 4 sous-domaines (services communs, école maternelle, école élémentaire, services annexes), tels que représentés ci-contre.

Les dépenses concernent les charges de fonctionnement des bâtiments dédiés à l'enseignement (hors fluides) et la restauration scolaire (212 200 euros) et les charges de

personnel pour les ATSEM des écoles maternelles et le personnel d'entretien des locaux de l'école élémentaire ainsi que le service de la restauration scolaire et de la pause méridienne (240 930 euros). Elles comprennent également la subvention de la commune à la caisse des écoles (45 515 €) ainsi que les subventions des autres associations en lien avec la vie sociale de la commune (60 000 €).

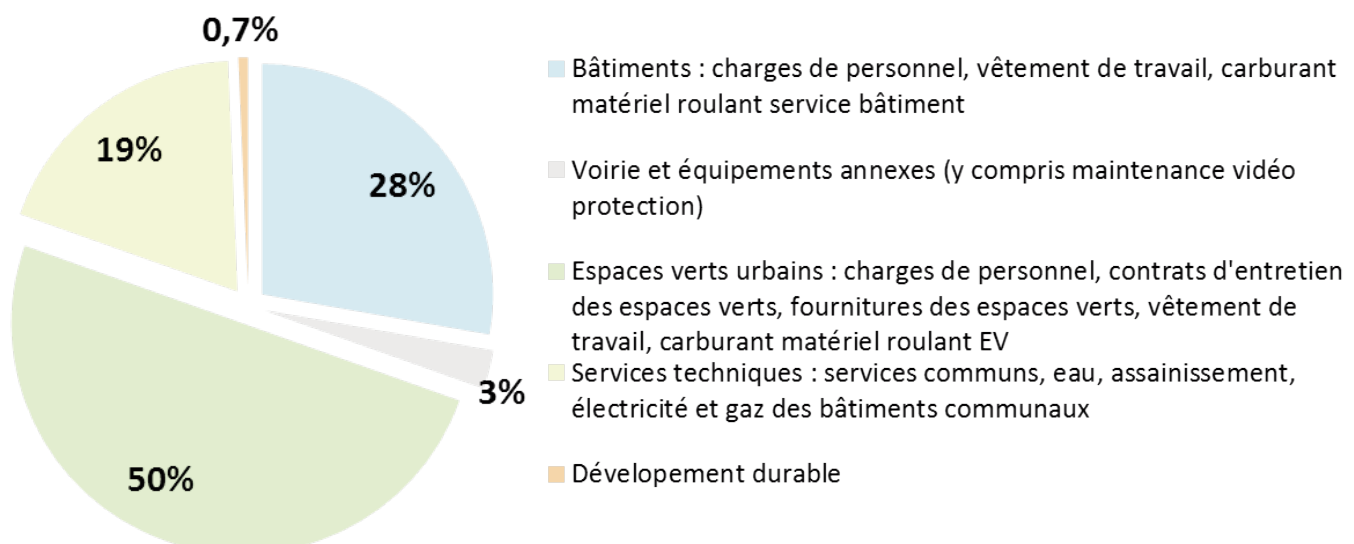
Zoom sur le sport et la jeunesse

Les dépenses de ce champ de compétence s'élèvent à plus de 750 000 euros. 77% d'entre elles concernent le centre social (provision pour les subventions communales et dépenses d'entretien et de maintenance du bâtiment) et les autres bâtiments dédiés aux associations de loisirs. Le reste des dépenses concerne le fonctionnement du gymnase et du stade.



Zoom sur l'aménagement et les services urbains

Les dépenses de ce domaine s'élèvent à 1 217 000 euros et concernent essentiellement les charges de personnel des services techniques de la commune (614 000 euros), les dépenses concernant les fluides des bâtiments communaux (212 000 €) ainsi que les dépenses nécessaires à l'entretien des espaces publics de la commune (propreté, contrats d'entretien, fournitures...).

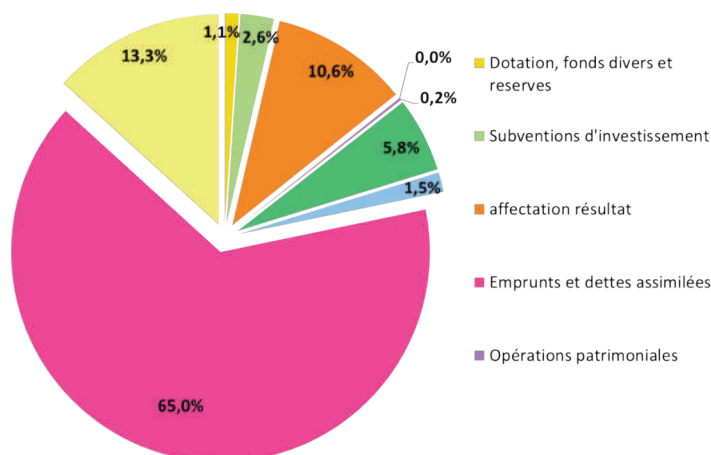


Le budget 2019 : La section d'investissement

Les principales recettes d'investissement pour 2019

Un autofinancement suffisant permettant de ne pas recourir à l'emprunt

Les recettes et dépenses de fonctionnement ainsi estimées permettent de dégager un autofinancement annuel de 424 278 euros, auquel s'ajoute l'excédent de la section d'investissement de 2018 (1 001 317 €) et le report de l'excédent cumulé de fonctionnement de l'année 2018 (4 750 783 €). Cet autofinancement total permet de financer les investissements programmés par la commune. La commune finance ainsi ses opérations d'investissement sans recourir à l'emprunt et ce depuis 2011 (année de clôture du dernier emprunt contracté par la commune).

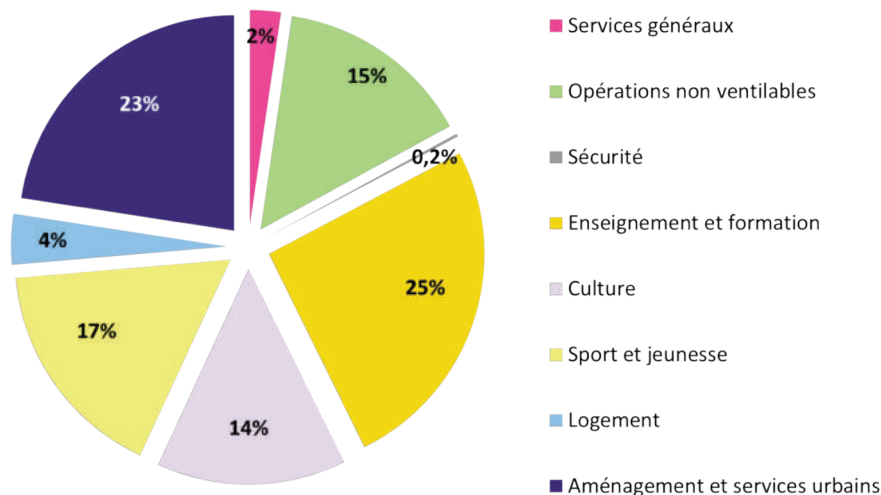


Des recettes externes qui représentent 5,5% des recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement sont relativement faibles, estimées à 389 000 € environ. Elles comprennent essentiellement le fonds de compensation de la TVA et les subventions du conseil départemental, du conseil régional et du Grand Reims pour les différentes opérations d'investissement lancées (extension du complexe sportif, plateforme multisports aux bords de Vesle, travaux d'aménagement de l'école maternelle et de la médiathèque). Y est également intégrée une dotation du Grand Reims suite au transfert de la compétence voirie.

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2019

La section d'investissement s'équilibre à 7 555 077,10 euros, y compris les restes à réaliser de l'année 2018 (1 804 894,88 euros) et les opérations patrimoniales et d'ordre de transfert entre section (amortissement des immobilisations et travaux en régie).



La répartition par domaine de compétence

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2018 (y compris les restes à réaliser) se répartissent selon différents champs de compétence, tels que présentés sur le graphique ci-contre. Les principales interventions de la commune au titre des nouveaux investissements 2018 concernent l'enseignement et la formation (2 200 000 €), l'aménagement et les services urbains (1 955 000 euros), le sport et la jeunesse (1 450 000 €) et la culture (1 230 000 €).

Zoom sur l'enseignement et la formation

On distingue dans ce domaine les investissements relatifs aux écoles maternelle, élémentaire et aux services annexes de l'enseignement.

L'école maternelle : 365 000 €

Il s'agit des crédits nécessaires pour finaliser l'opération de réaménagement de l'école maternelle, pour aménager les espaces extérieurs et procéder à différents équipements informatiques ou en mobilier.

L'école élémentaire : 45 000 €

Cette somme a été prévue pour poursuivre l'équipement numérique, en lien avec le futur projet d'école. Des crédits ont également été réservés pour procéder à la réfection d'une salle de classe. Tout cela se fera en fonction des demandes formulées par les enseignants de l'école qui seront porteurs des différents projets.

Les services annexes : 42 000 €

S'agissant des services annexes, une enveloppe de 54 000 € a été retenue pour faire des travaux de rafraîchissement au sein du restauration scolaire.

Zoom sur la culture : 1 200 000 €

Les dépenses inscrites dans ce domaine concernent essentiellement l'aménagement de la nouvelle bibliothèque dont les travaux doivent se terminer d'ici cet été. Près de 975 000 euros ont été réservés pour l'aménagement de ce nouvel équipement. Une enveloppe de 51 000 euros a également été prévue pour des travaux sur l'église (rénovation des murs en pierre). Des travaux sont également prévus à la maison des arts musicaux pour 63 000 €, il s'agit de travaux sur la toiture de l'ancien préau de l'école qui accueille la salle solfège pour régler de façon pérenne des problèmes d'étanchéité, et de travaux de rénovation de la peinture du sol de l'auditorium. Des crédits à hauteur de 111 000 euros ont enfin été réservés pour des travaux au sein de la salle des fêtes : rénovation du carrelage de la grande salle, rénovation de la peinture du sol scénique et motorisation des rideaux de scène.

Zoom sur le sport et la jeunesse : 1 935 000 €

Une enveloppe de 336 000 € a été réservée pour des travaux au sein du complexe sportif. Il s'agit notamment de la finalisation des travaux de rénovation des éclairages, du sol sportif de la salle noire et de la réfection des toitures pour 129 000 € (restes à réaliser). De nouveaux travaux sont prévus dans la continuité : la rénovation du sol de la salle verte par la pose d'une peinture résine adaptée à la pratique sportive, le changement et la motorisation des panneaux de basket de la salle noire, l'aménagement d'un nouveau dispositif pour le rangement des équipements sportifs dans le couloir matériel, le remplacement des panneaux d'affichage afin de respecter les nouvelles normes émises par les différentes fédérations... La commune a également fait le choix de s'orienter vers l'aménagement d'un terrain de football synthétique en lieu et place de l'actuel terrain d'honneur. Cela représenterait un investissement d'environ 970 000 €, réalisation des massifs drainants comprise. L'aménagement d'un auvent permettant de couvrir le plus petit des terrains du boulodrome a également été prévu pour un montant total de 150 000 €. Une enveloppe de 210 000 euros a aussi été réservée pour l'extension de la pumptrack qui est actuellement très largement fréquentée. Ce sont donc deux pistes, une verte et une noire qui sont envisagées pour permettre la pratique de tous dans les meilleures conditions possibles. Ces travaux seront complétés par des travaux d'aménagement paysager du site pour lesquels une enveloppe de 50 000 € a été prévue. Enfin quelques travaux sont prévus dans les bâtiments réservés aux associations, comme l'aménagement de l'accueil du centre social pour 20 000 euros environ et la réfection d'une partie de la cour de l'ancienne école de la rue de Luzarches

pour 27 000 euros ainsi que sur la partie arrière de la Poste.

Zoom sur l'aménagement et les services urbains : 2 290 000 €

Ce poste de dépenses concerne des travaux d'aménagement, des plantations et des équipements pour le service espaces verts pour 485 000 euros environ : l'aménagement du chemin des viviers depuis les écuries de la Malle vers les jardins familiaux d'une part et vers le château de la Malle d'autre part, le réaménagement du chemin sur les bords de Vesle derrière le terrain d'entraînement, l'achat d'une tondeuse autoportée et d'un deuxième véhicule de type Kubota RTV pour les services espaces verts en remplacement de l'ancien véhicule John Deere qui arrive en fin de vie. Ce petit véhicule rouge testé lors des derniers épisodes neigeux a prouvé son efficacité. Sont aussi prévues diverses plantations d'arbres sur la commune et l'aménagement de nouveaux jeux d'enfants...

Un montant de 73 000 € a également été prévu pour l'achat de nouveaux matériels pour les services techniques, y compris l'achat d'un nettoyeur haute pression et le remplacement d'un véhicule de service.

Une enveloppe de 100 000 € a été inscrite au budget pour l'aménagement d'un parking sur une parcelle que la commune a préempté sur la rue Pasteur (y compris la démolition du bâti existant).

Une somme de 90 000 € a été prévue pour l'extension du système de vidéoprotection de la commune afin de couvrir de nouveaux secteurs et notamment l'entrée de ville depuis l'île du Moulin de l'Archevêque (y compris travaux de génie civil nécessaires). Des travaux de réfection de la place Roze pour 67 000 € sont également inscrits. Le renouvellement des motifs d'illuminations de Noël sera poursuivi, 12 000 € y seront consacrés et 26 000 € ont été provisionnés pour du changement de mobilier urbain.

Le reste de l'enveloppe comprend enfin les crédits nécessaires pour le paiement des acquisitions foncières non encore réglées, ainsi qu'une provision pour de nouvelles acquisitions sur le territoire de la commune.

Enfin une enveloppe a été réservée pour répondre aux projets qui seraient portés par les habitants dans le cadre d'un appel pour un budget participatif. Mais, à ce jour, aucun projet n'a encore été présenté ou déposé. Il faut reconnaître que les dates proposées pour les réunions tombaient pendant les vacances scolaires aussi cette opération est loin d'être achevée. Les personnes intéressées et volontaires peuvent toujours venir à la rencontre des élus ou prendre rendez-vous avec le Maire pour pouvoir échanger.

sur l'île du moulin
la future résidence
pour les séniors



Les subventions attribuées

Organisme subventionné	Subventions octroyées en €	Organisme subventionné	Subventions octroyées en €	Organisme subventionné	Subventions octroyées en €
ECOLE DE MUSIQUE	58 800,00 €	LES CROQ'NOTES	800,00 €	PREVENTION ROUTIERE	80,00 €
ECO de MUS (interventions sco)	9 200,00 €	TOUJOURS VERTS	550,00 €	COMITE DE JUMELAGE	500,00 €
CASPEM	8 730,00 €	PLEINS FEUX	11 000,00 €	LA PAROLIERE	500,00 €
NOVA VILLA	4 000,00 €	CLUB FEMININ	300,00 €	ADMR	141,00 €
FLANERIES	3 000,00 €	LE MARS	300,00 €	JALMAV-MARNE	150,00 €
TRAC	2 000,00 €	SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	250,00 €	LES AMIS DES BETES	360,00 €
ST BRICE HARMONY	1 033,00 €	UNAFAM	150,00 €	FONJEP	17 843,00 €
CCAS	20 767,00 €	CAISSE DES ÉCOLES	45 515,00 €	FPTCSEC	449 956,00 €
				FPTCSEC (Ajustement 2018)	12 741,97 €
				FPTCSEC (dynamo)	5 875,00 €

Depuis 2012, une méthodologie d'attribution des subventions avait été définie pour les associations sportives. Toutefois, depuis cette date, le contexte a largement évolué : certaines associations n'existent plus, d'autres font l'objet d'une subventionnement spécifique avec une convention dédiée (Handball) et certaines, enfin, n'ont pas déposé de demande de subvention pour cette année. La méthodologie initiale qui consistait à répartir chaque année une enveloppe globale entre les associations, en fonction d'un certain nombre de critères objectifs ne pouvait donc plus être appliquée strictement. Les subventions ont tout de même été établies en calculant pour chaque association concernée, le nombre de points correspondant aux critères pris en compte depuis 2012 pour qualifier l'activité des associations au regard des axes de la politique municipale, et d'analyser son évolution dans le temps.

Organisme subventionné	Subventions octroyées en €	Organisme subventionné	Subventions octroyées en €
ASSBC HANDBALL	30 000,00 €	ASSBC TWIRLING BATON	1 000,00 €
ASSBC FOOTBALL	6 000,00 €	ASSBC PETANQUE	1 200,00 €
ASSBC BASKET BALL	5 000,00 €	ASSBC ATHLETISME	950,00 €
ASSBC JUDO	2 400,00 €	CORRIDA	1 400,00 €

Conseil Municipal séance du 26 mars

Le registre des délibérations est consultable en Mairie. Les membres du Conseil Municipal ont été appelés à délibérer sur les affaires suivantes :



- Approbation du compte de gestion 2018
- Vote du compte administratif 2018
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Vote des taux d'imposition
- Vote du budget primitif
- Subvention de fonctionnement 2019 au FPT/CSEC
- Subvention exceptionnelle pour le FPT/CSEC
- Ajustement de la subvention de fonctionnement au FPT/CSEC versée au titre de l'année 2018
- Subvention de fonctionnement aux associations sportives
- Subvention exceptionnelle aux associations sportives
- Prime de fin d'année au personnel communal
- Convention de co-organisation avec les Flâneries Musicales de Reims
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'école de musique
- Convention avec le département de la Marne pour la mise à disposition de locaux au FPT/CSEC pour les permanences sociales
- Convention de mise à disposition d'un terrain avec l'école des jardiniers
- Acquisition d'une parcelle de jardin située au lieu-dit « les marais de Reims »
- Communication de l'arrêté préfectoral concernant la SAS SALONG (Carcycle).